

**Chapitre VII**

**PRATIQUE RELATIVE AUX RECOMMANDATIONS  
ADRESSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
EN CE QUI CONCERNE LES MEMBRES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
NOTE LIMINAIRE .....	93
PREMIÈRE PARTIE. — TABLEAU DES DEMANDES D'ADMISSION ET DES MESURES PRISES À LEUR SUJET PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 1981-1984	
Note .....	93
A. — Demandes d'admission recommandées par le Conseil de sécurité .....	93
B. — Demandes d'admission qui n'ont pas obtenu la recommandation du Conseil de sécurité .....	93
C. — Discussion de la question au Conseil de sécurité, 1981-1984 .....	93
D. — Demandes d'admission en suspens au 1 <sup>er</sup> janvier 1981 .....	93
E. — Demandes d'admission présentées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1981 et le 31 décembre 1984 .....	93
F. — Votes au Conseil de sécurité sur des projets de résolution et des amendements concernant des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies, 1981-1984 .....	94
G. — Votes à l'Assemblée générale sur des projets de résolution concernant des recommandations du Conseil de sécurité pour l'admission à l'Organisation des Nations Unies, 1981-1984 .....	94
DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 58, 59 ET 60 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE	
Note .....	94
TROISIÈME PARTIE. — PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION	
Note .....	95
QUATRIÈME PARTIE. — RENVOI DES DEMANDES D'ADMISSION AU COMITÉ D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES	
Note .....	95
**CINQUIÈME PARTIE. — PROCÉDURE SUIVIE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DANS L'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION	
**SIXIÈME PARTIE. — RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÔLE DU CONSEIL DE SÉCURITÉ	
**SEPTIÈME PARTIE. — PRATIQUE RELATIVE À L'APPLICABILITÉ DES ARTICLES 5 ET 6 DE LA CHARTE	

## NOTE LIMINAIRE

Le présent chapitre suit la présentation adoptée pour les *Suppléments précédents*. La première partie énumère sous forme de tableau les demandes d'admission examinées et les décisions prises par le Conseil à leur sujet pendant la période considérée. Les procédures suivies par le Conseil pour l'examen des demandes d'admission font l'objet des deuxième à sixième parties. La septième partie traite de la pratique suivie pour examiner l'applicabilité des Articles 5 et 6 de la Charte.

Pendant la période considérée, le Conseil n'a pas ajouté de nouveaux articles à son règlement intérieur provisoire et n'a pas non plus modifié les articles existants concernant l'admission de nouveaux Membres.

### Première partie

#### TABLEAU DES DEMANDES D'ADMISSION ET DES MESURES PRISES À LEUR SUJET PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, 1981-1984

##### NOTE

Le tableau ci-après fait suite à celui qui figurait dans les précédents volumes du *Répertoire*, où l'on trouvera des précisions sur la disposition qui a été adoptée. Les modifications apportées au tableau dans les *Suppléments* antérieurs ont été conservées.

##### A. — DEMANDES D'ADMISSION RECOMMANDÉES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et le 31 décembre 1984, le Conseil a recommandé l'admission à l'Organisation des États ci-après :

- a) A la 2291<sup>e</sup> séance, le 8 juillet 1981, la République de Vanuatu a été recommandée à l'unanimité;
- b) A la 2302<sup>e</sup> séance, le 23 septembre 1981, le Belize a été recommandé à l'unanimité;
- c) A la 2309<sup>e</sup> séance, le 10 novembre 1981, Antigua-et-Barbuda a été recommandé à l'unanimité;

d) A la 2479<sup>e</sup> séance, le 22 septembre 1983, Saint-Christophe-et-Nevis a été recommandé à l'unanimité;

e) A la 2518<sup>e</sup> séance, le 24 février 1984, le Brunéi Darussalam a été recommandé à l'unanimité.

##### B. — DEMANDES D'ADMISSION QUI N'ONT PAS OBTENU LA RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Pendant la période considérée, toutes les demandes d'admission ont obtenu la recommandation du Conseil.

##### C. — DISCUSSION DE LA QUESTION AU CONSEIL DE SÉCURITÉ, 1981-1984

Au cours des quatre années considérées, le Conseil a consacré à l'admission de nouveaux Membres 10 séances<sup>1</sup>, qui ont toutes porté sur l'examen de demandes d'admission présentées par des États nouvellement indépendants.

##### D. — DEMANDES D'ADMISSION EN SUSPENS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1981

Candidat	Date de la demande	Document
République de Corée	19 janvier 1949	S/1238, <i>DO</i> , 4 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. fév. 1949</i>
République populaire démocratique de Corée	9 février 1949	S/1247, <i>ibid.</i>

##### E. — DEMANDES D'ADMISSION PRÉSENTÉES ENTRE LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1981 ET LE 31 DÉCEMBRE 1984<sup>1</sup>

Candidat	Date de la demande	Document <sup>1</sup>
Vanuatu	8 juin 1981	S/14506, <i>DO</i> , 36 <sup>e</sup> année, <i>Suppl. avr.-juin 1981</i>
Belize	21 septembre 1981	S/14701, <i>ibid.</i> , <i>Suppl. juil.-sept. 1981</i>

<i>Candidat</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Document<sup>b</sup></i>
Antigua-et-Barbuda	2 novembre 1981	S/14742, DO, 36 <sup>e</sup> année, Suppl. oct.-déc. 1981
Saint-Christophe-et-Nevis	19 septembre 1983	S/15989, DO, 38 <sup>e</sup> année, Suppl. juil.-sept. 1983
Brunéi Darussalam	21 février 1984	S/16353, DO, 39 <sup>e</sup> année, Suppl. janv.-mars 1984

<sup>a</sup> Les données présentées dans ce tableau font suite, pour la période considérée dans le présent *Supplément*, aux données concernant la présentation des demandes d'admission figurant dans la troisième partie des volumes précédents.

<sup>b</sup> Les documents indiqués contiennent dans chaque cas la déclaration officielle.

#### F. — VOTES AU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR DES PROJETS DE RÉOLUTION ET DES AMENDEMENTS CONCERNANT DES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1981-1984<sup>a</sup>

<i>Projet de résolution</i>	<i>Séance et date</i>	<i>Résultat du vote</i>
Vanuatu : projet de résolution S/14580 du Comité d'admission de nouveaux Membres recommandant l'admission	2291 <sup>e</sup> 8.7.81	Adopté à l'unanimité
Belize : projet de résolution S/14703 du Comité d'admission de nouveaux Membres recommandant l'admission	2302 <sup>e</sup> , 23.9.81	Adopté à l'unanimité
Antigua-et-Barbuda : projet de résolution S/14748 du Comité d'admission de nouveaux Membres recommandant l'admission	2309 <sup>e</sup> , 10.11.81	Adopté à l'unanimité
Saint-Christophe-et-Nevis : projet de résolution S/15997 du Comité d'admission de nouveaux Membres recommandant l'admission	2479 <sup>e</sup> 22.9.83	Adopté à l'unanimité
Brunéi Darussalam : projet de résolution S/16367 du Comité d'admission de nouveaux Membres recommandant l'admission	2518 <sup>e</sup> , 24.2.84	Adopté à l'unanimité

<sup>a</sup> Pour la participation des Etats non Membres aux débats concernant les demandes d'admission, voir le chapitre III du présent *Supplément*.

#### G. — VOTES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR DES PROJETS DE RÉOLUTION CONCERNANT DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ POUR L'ADMISSION À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, 1981-1984

<i>Demande d'admission</i>	<i>Séance plénière et date</i>	<i>Vote</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>	<i>Résultat</i>
Vanuatu	36 <sup>e</sup> session, 1 <sup>re</sup> séance, 15.9.81	Par acclamation	36/1	Admission
Belize	36 <sup>e</sup> session, 13 <sup>e</sup> séance, 25.9.81	144-1-0	36/3	Admission
Antigua-et-Barbuda	36 <sup>e</sup> session, 53 <sup>e</sup> séance, 11.11.81	Par acclamation	36/26	Admission
Saint-Christophe-et-Nevis	38 <sup>e</sup> session, 3 <sup>e</sup> séance, 23.9.83	Par acclamation	38/1	Admission
Brunéi Darussalam	39 <sup>e</sup> session, 3 <sup>e</sup> séance, 21.9.84	Par acclamation	39/1	Admission

### Deuxième partie

#### DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 58, 59 ET 60 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE

#### NOTE

Pendant la période considérée, le Conseil, dans trois cas sur cinq, s'est dispensé d'appliquer l'article 60 pour l'établissement des recommandations à l'Assemblée générale concernant les demandes d'admission.

**Troisième partie****PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION****NOTE**

Les données relatives à la présentation des demandes sont pratiquement les mêmes pour la période considérée que celles du tableau de la section E ci-dessus, qui contient la liste des demandes d'admission déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et le 31 décembre 1984. Pour éviter les répétitions, les données relatives à la présentation des demandes qui figuraient dans la troisième partie du volume initial et dans les deux premiers suppléments du *Répertoire* ont été incorporées dans la section E du tableau des demandes d'admission ci-dessus.

**Quatrième partie****RENOI DES DEMANDES D'ADMISSION AU COMITÉ D'ADMISSION  
DE NOUVEAUX MEMBRES****NOTE**

Pendant la période considérée, aucune proposition visant à suspendre l'application de l'article 59 du règlement intérieur provisoire n'a été présentée. Les cinq demandes d'admission ont été renvoyées par le Président au Comité en vertu de l'article 59 du règlement intérieur provisoire, qui stipule que, à moins que le Conseil n'en décide autrement, le Président renvoie les nouvelles demandes d'admission au Comité d'admission de nouveaux membres.

**\*\*Cinquième partie****\*\*PROCÉDURE SUIVIE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DANS L'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION****\*\*Sixième partie****\*\*RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÔLE  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ****\*\*Septième partie****\*\*PRATIQUE RELATIVE À L'APPLICABILITÉ  
DES ARTICLES 5 ET 6 DE LA CHARTE****NOTE**

<sup>1</sup> 2290<sup>e</sup> et 2291<sup>e</sup> (8 juillet 1981), 2301<sup>e</sup> et 2302<sup>e</sup> (23 septembre 1981), 2307<sup>e</sup> (10 novembre 1981), 2309<sup>e</sup> (10 novembre 1981), 2478<sup>e</sup> et 2479<sup>e</sup> (22 septembre 1983), 2517<sup>e</sup> et 2518<sup>e</sup> (24 février 1984).